

Cour des comptes : le casse-tête de Sarkozy

Les noms des anciens ministres Alain Lambert et Alain Lamassoure sont cités parmi les successeurs possibles de Philippe Séguin.

CHARLES JAIGU

ÉLYSÉE Qui peut succéder à Philippe Séguin à la tête de la Cour des comptes ? Un mois après les obsèques quasi nationales du premier président de la Cour, l'Élysée cherche toujours le « papabile » idéal. Quelques conseillers ont dressé des listes de noms, mais ils n'arrivent pas à retrouver l'alliance entre la compétence reconnue en interne, le savoir-faire médiatique et la fiabilité politique. « Séguin savait être indépendant sans être malveillant », résume un conseiller du président. « Il nous faudrait un René Ricol (actuel commissaire général à l'Investissement, chargé de veiller au bon usage des 35 milliards du grand emprunt, NDLR), en plus charismatique », glisse ce dernier. « Aucune décision n'est prise, et la somme des nominations attendues (à la Cour des comptes et au Conseil constitutionnel, NDLR) doit être regardée dans son ensemble », a confié le secrétaire général Claude Guéant à plusieurs visiteurs. Fausse perplexité ? Chacun se souvient comment Nicolas Sarkozy avait surpris son monde en nommant Frédéric Mitterrand ministre de la Culture...

Évoqué récemment, le nom de la secrétaire d'État au Commerce extérieur,

Anne-Marie Idrac, n'est pas « sur les listes », corrige un conseiller du président qui suit l'affaire de près. Trop jeune - elle a 58 ans -, elle serait inamovible jusqu'à l'âge de 68 ans.

La petite phrase de...

ALAIN LAMBERT
SENATEUR

« Il faut envoyer un signal vertueux. La Cour des comptes va avoir un rôle clé pour certifier les comptes à l'heure où les déficits publics sont au cœur du débat européen. »



SORIANO/LE FIGARO

L'actualité européenne donne aussi une nouvelle dimension, plus politique, à cette nomination. La crise grecque a mis en évidence l'importance d'une transparence des comptes. Plusieurs observateurs font valoir que Sarkozy tient l'occasion rêvée de nommer une personnalité capable de faire la pédagogie des enjeux liés aux déficits publics. Plusieurs noms sont ainsi évoqués par des membres de la Cour. L'ancien ministre du Budget, Alain Lambert, est un sarkozyste de la première heure. Mais ses mises en garde pointilleuses contre le danger d'une course aux déficits ont toujours eu le don d'agacer Nicolas Sarkozy, qui ne voudra pas lui accorder une telle tribune. « Il a un tropisme exclusivement

orienté sur les finances publiques, mais la Cour, ce n'est pas seulement cela », ajoute un conseiller du président.

Jouer l'ouverture

L'ex-ministre des Affaires européennes, Alain Lamassoure, est, lui, issu de la Cour des comptes. Il est aujourd'hui président de la commission budgétaire du Parle-

Nicolas Sarkozy (ici le 9 février dernier) cherche la perle rare qui réunira compétence, savoir-faire médiatique et fiabilité politique.

WOJAZER/AFP



ment européen. Mais cet ex-UDF qui a fait le choix de Sarkozy dès 2005 n'a jamais été servi en retour et, depuis, les relations sont très distendues avec l'Élysée. Enfin, certains évoquent même le nom de l'actuel ministre chargé de la mise en œuvre du Plan de Relance, Patrick Devedjian. Une façon de libérer la présidence du conseil général des Hauts-de-Seine ou ses relations avec une partie de la majorité - et notamment Jean Sarkozy - sont difficiles. Cette idée n'est pas validée non plus à l'Élysée. Un sarkozyste du premier cercle glisse, dans un soupir : « Après tout ce qu'il

nous a fait ». Restent les candidats par défaut, issus de la Cour : le rapporteur général, Claire Bazy-Malaurie (nos éditions du 9 janvier), techniquement respectée et qui présente l'avantage d'être une femme. Enfin, Sarkozy peut jouer, encore une fois, l'ouverture. L'actuel président de la commission des finances à l'Assemblée nationale, le socialiste Didier Migaud, apprécié par ses pairs, est souvent cité.

Mais le chef de l'État entend déjà favoriser l'ouverture au Conseil constitutionnel où il devrait nommer le sénateur Michel Charasse, ancien ami de François

Mitterrand. « Il a une liberté d'esprit qui apporterait beaucoup à cette institution », explique un conseiller du chef de l'État. Le sénateur UMP Hubert Haenel devrait être nommé par l'actuel président du Sénat, Gérard Larcher, qui s'y était engagé quand il brigua la présidence de la Haute Assemblée. Enfin, l'ancien ministre et ancien commissaire européen, Jacques Barrot, fait activement campagne auprès du président de l'Assemblée nationale, Bernard Accoyer. Il reste en compétition avec Marie-Laure Denis ou Mireille Delmas-Marty, professeur au Collège de France. ■

Ollier : « Évitions de légiférer sous la pression de l'émotion »

Le président de la commission des affaires économiques critique la procédure d'urgence.



Patrick Ollier : « L'important, c'est d'arrêter la prolifération des projets de loi, qui nous oblige à travailler dans la précipitation. »

F. BOUCHON/
LE FIGARO

PROPOS RECUEILLIS PAR SOPHIE HUET

LE FIGARO. - Êtes-vous favorable à la création d'un groupe de travail entre les deux assemblées pour favoriser une meilleure qualité des lois ?

Patrick OLLIER. - Je ne vois pas comment un tel groupe pourra permettre aux assemblées de limiter le nombre de lois ou d'améliorer leur qualité. L'important, c'est d'abord d'arrêter la prolifération des projets de loi qui provoque des embouteillages et nous oblige à travailler dans la précipitation, ce qui nuit à la qualité des textes. Il faut aussi éviter de légiférer sous la pression de l'émotion du moment. Je regrette aussi la longueur des projets qui nous sont présentés. Les bonnes lois sont les lois les plus courtes.

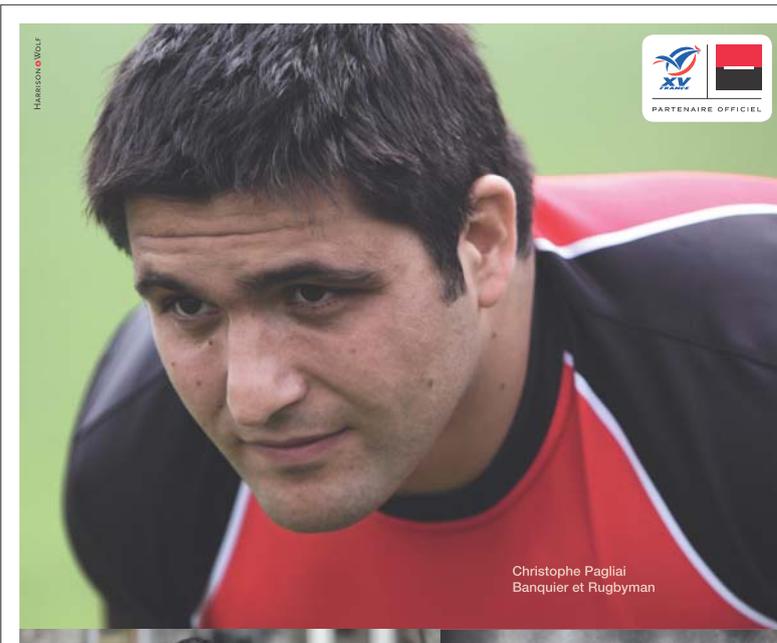
Bernard Accoyer reproche au gouvernement d'avoir trop souvent recours à la procédure d'urgence.

Et vous ?
Je suis l'un des premiers à avoir dénoncé la procédure de l'urgence répétée il y a près de deux ans, car elle dénature le débat parlementaire et complexifie les relations avec l'opposition. La gauche se plaint à juste titre de ne pas avoir assez de temps pour exprimer ses positions en un seul débat. Et la majorité est aussi en droit de se plaindre de dispositions qui

sont votées par l'une des assemblées sans que l'autre ait eu à en discuter. Cela frustre les parlementaires d'éléments de débats.

Avez-vous signé la proposition de loi de Jean-François Copé sur la burqa ?
Non, je ne l'ai pas signée. Elle est, comme l'a indiqué le président du groupe UMP, une contribution aux conclusions de la mission Gerin-Raoult. Cela étant, il revient au gouvernement de décider ou non de déposer un projet de loi, en tenant compte de la proposition UMP, bien entendu. Je pense que ce projet devra être plus complet et rentrer dans des problématiques qui n'ont pas été abordées dans ce texte, et qui dépassent la seule interdiction dans l'espace public.

Le groupe UMP est-il majoritairement « copéiste » ?
Les députés UMP sont avant tout de fervents soutiens de Nicolas Sarkozy et de sa politique, mais cela n'exclut pas la sympathie et le soutien qu'ils apportent à leur président de groupe. L'un n'est pas incompatible avec l'autre, bien au contraire. Le chef de la majorité parlementaire, c'est incontestablement le premier ministre, et il ne faut pas demander aux élus UMP d'entrer dans des choix de personnes qui ne sont pas d'actualité. ■



Christophe Pagliai
Banquier et Rugbyman



LE 13 FÉVRIER À PARIS,

ON SERA LÀ POUR ENCOURAGER LE XV DE FRANCE.

www.societegenerale.com/rugby

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

On est là pour vous aider